

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2328

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cet âge ne peut être supérieur à soixante-deux ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque la retraite à 60 ans ne peut pas être discutée pour des raisons de recevabilité financière, nous proposons par cet amendement de repli d'empêcher un recul de l'âge légal de départ à la retraite au delà de 62 ans.

L'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élève déjà à près de 63 ans. Il a augmenté d'environ 2 ans depuis 2010 sous l'effet des réformes successives et atteindra sous l'effet de ces réformes 64 ans dans quelques années.

En voulant reculer encore l'âge légal de départ à la retraite, Macron est à contresens. C'est une absurdité économique - une telle réforme augmente le chômage et diminue les salaires - et sociale !

Aujourd'hui, 60 % des personnes qui ne sont pas à la retraite à 62 ans ne travaillent déjà pas. Pire, 25 % des 10 % les plus pauvres sont déjà morts à 62 ans, et les ouvriers ont une espérance de vie 7 ans inférieure à celle des cadres !

Par cet amendement nous proposons donc d'empêcher le recul de l'âge légal de départ à la retraite.